

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE



Commune de moins
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MAZIÈRES DE TOURAINE
Séance du mercredi 19 décembre 2018

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

Le dix-neuf décembre, deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le douze décembre, deux mille dix-huit, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire

Etaient présents : M. Mes, FRESNEAU Jean-Luc, POULLEAU Catherine, COUINEAU Jean-Claude, ROYER Aurélie, DOUTRE Enrique, LUCAS Anne, LOHIER Jean-Claude, CAMUS Chantal et FERNANDES Sylvain, Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame BOUCHER Aurélie ayant donné pouvoir à ROYER Aurélie,
Madame BIET Evelyne ayant donné pouvoir à FRESNEAU Jean-Luc,
Monsieur FATTOUH Samy ayant donné pouvoir à ELOY Thierry,
Madame FINOCIETY Sonia ayant donné pouvoir à COUINEAU Jean-Claude.

Etait absente :

Madame ROUSSEAU Evelyne

Secrétaire de séance : Madame CAMUS Chantal a été nommée

DELIBERATION N° 03715018084

01-Finances- Autorisation d'Emprunt pour travaux :

Exposé :

Monsieur le Maire explique que par délibération n° : 03715017018 du 30 mars 2017 que la SARL FORALL, 105 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris a été désignée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation, située 2 place Gambetta à Mazières de Touraine (37130) en Restaurant de Pays, Monsieur le Maire rappelle que la décision du maire n°032018 du 22 mars 2018 a validé l'acte modificatif n° 1 de l'acte d'engagement, relatif au nouveau coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter et au coût définitif de rémunération du maître d'œuvre de 9,2 % : Le coût prévisionnel des travaux est de 453 467,02 €.HT, quatre cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-sept euros et deux centimes HT et le forfait définitif de rémunération pour les missions de base se porte désormais à 40 812,03 € HT, quarante mille huit cent douze euros et trois centimes HT

Un emprunt à long terme est nécessaire pour équilibrer le plan de financement de ce projet d'investissement. Après consultation des organismes de crédits, Monsieur le Maire propose de retenir le Crédit Mutuel- Agence collectivités locales :

L'offre de prêt qui est proposée à la commune de Mazières de Touraine dans le cadre du financement de son projet d'investissement peut se résumer ainsi :

	CREDIT MUTUEL
--	---------------

Taux	Index fixe = 1,32 %
Frais de dossier	300 Euros
Montant	300 000 Euros
Echéances	Annuelles
Durée totale du prêt	15 ans

Le Maire précise que la première échéance est prévue en 2019, par ailleurs un prêt se termine aussi en 2019 et globalement les charges d'endettement diminuent.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

Décision :

D'autoriser le maire à contracter un emprunt nécessaire à équilibrer le plan de financement de l'opération 201704-Restaurant de pays- notamment pour financer les travaux de réhabilitation d'une maison en restaurant de pays.

De donner pouvoir au Maire de mettre en place la présente.

DELIBERATION N° 03715018085

02- Finances-Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) :

EXPOSE :

Monsieur le Maire explique que par délibération n° : 03715017018 du 30 mars 2017 que la SARL FORALL, 105 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris a été désignée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation, située 2 place Gambetta à Mazières de Touraine (37130) en Restaurant de Pays, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette opération d'investissement 201704 intègre un projet de chauffage à partir d'un forage équipé pour la géothermie.

Monsieur le Maire précise que les installations géothermiques sur nappe ou sur sonde sont éligibles à des aides de l'ADEME.

Le plan de financement se décompose ainsi :

	MONTANT
AIDES PUBLIQUES (1) :	
ADEME ET REGION CENTRE VAL DE LOIRE : SUBVENTIONS 45%	27 325,29 € HT
FEDER :	
AUTRES (PRECISER) :	
AUTRES AIDES :	
AUTRES FINANCEMENTS :	
EMPRUNTS (PRECISER TAUX ET DUREE) :	
CREDIT BAIL :	
FONDS PROPRES: COMMUNE DE MAZIERES DE TOURAIN 55%	33 397,57 € HT
AUTRES :	
TOTAL	60 722,86 € HT

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION :

- **D'accepter** le plan de financement proposé

- **De s'inscrire** dans le Contrat Orientation Territorial Energies Renouvelables du Pays Loire Nature

- **De solliciter** une subvention auprès de L'ADEME et de la Région Centre Val de Loire associées au taux le plus élevé possible

- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 03715018086

03- Finances-Demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du plan isolation, contrat CRST du Pays Loire Nature :

EXPOSE :

Monsieur le Maire explique que par délibération n° : 03715017018 du 30 mars 2017 que la SARL FORALL, 105 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris a été désignée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation, située 2 place Gambetta à Mazières de Touraine (37130) en Restaurant de Pays.

Monsieur le Maire précise que le choix d'une rénovation et d'utilisation de matériaux biosourcés sont éligibles aux aides de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat Orientation Territorial Energies Renouvelables du Pays Loire Nature.

Le plan de financement se décompose ainsi :

	MONTANT HT
AIDES PUBLIQUES (1) :	
ADEME :	27 325,29 €
REGION CENTRE VAL DE LOIRE :	90 850,28 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 37 :	
AUTRES (PRECISER) :	
AUTRES AIDES :	
AUTRES FINANCEMENTS :	
EMPRUNTS (PRECISER TAUX ET DUREE) :	
CREDIT BAIL :	
FONDS PROPRES: COMMUNE DE MAZIERES DE TOURAIN 55%	33 397,57 €
AUTRES :	
TOTAL	60 722,86 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION :

- **D'accepter** le plan de financement proposé
- **De s'inscrire** dans le Contrat Orientation Territorial Energies Renouvelables du Pays Loire Nature
- **De solliciter** une subvention auprès de L'ADEME et de la Région Centre Val de Loire associées au taux le plus élevé possible
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 03715018087

04- Finances-Demande complémentaire de subvention auprès de l'Etat (DETR 2019) :

EXPOSE :

Monsieur le Maire explique que par délibération n° : 03715017018 du 30 mars 2017 que la SARL FORALL, 105 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris a été désignée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation, située 2 place Gambetta à Mazières de Touraine (37130) en Restaurant de Pays.

Monsieur le Maire précise qu'un avenant n°1, objet de la décision n° 032018, a été accordé ramenant le taux des honoraires de la Maitrise d'œuvre à 9,2 % avec la SARL FORALL. La Maitrise d'œuvre pouvant faire l'objet d'une demande de subvention, il convient de compléter la demande adressée précédemment.

Le plan de financement de l'opération se décompose ainsi :

<i>DEPENSES</i>	MONTANT HT
Achat bâtiment	78 500,00 €uros
Marché de travaux	453 467,02 €uros
Maitre d'œuvre	41 718,97 €uros
Contrôle technique	3 830, 00 €uros
Mission SPS	2 200,00 €uros
Géomètre	2 740,42 €uros
Etude sol	1 675,00 €uros
HUISSIER pour constat avant travaux	300,00 €uros
TOTAL	584 431,41 €uros

<i>RECETTES</i>	MONTANT HT
AIDES PUBLIQUES (1) :	
DETR 2019 :	172 105,80 €uros
DONT 30% ACQUISITION DU BATIMENT	23 550,00 €uros
DONT 30% MAITRISE D'ŒUVRE)	12 515,70 €uros
DONT 30% MARCHE DE TRAVAUX	136 040,10 €uros
CONSEIL DEPARTEMENTAL 37 :	64 359,00 €uros
AUTRES (PRECISER) :	
AUTRES AIDES :	
AUTRES FINANCEMENTS :	
EMPRUNTS (PRECISER TAUX ET DUREE) : 1,32% SUR 15 ANS	300 000,00 €uros
CREDIT BAIL :	
FONDS PROPRES:	47 966, 61€uros
AUTRES :	
TOTAL	584 431,41 €uros

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION :

- **D'accepter** le plan de financement proposé
- **De solliciter** une subvention de l'Etat (DETR 2019) associées au taux le plus élevé possible
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 03715018088

**05- URBANISME- REGULARISATION DE L'EMPLACEMENT DU CHEMIN RURAL
N°75 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LA COMMUNE :**

EXPOSE :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une erreur d'enregistrement aux hypothèques amène une situation de fait permettant de constater un déplacement du chemin rural n°75 par rapport aux documents cadastraux.

Afin de régulariser cette situation datant du 06 mai 1975, un bornage contradictoire et un document d'arpentage ont été établis par le cabinet de géomètres Lecreux et Sivigny.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

- **Emet** un avis favorable à l'accomplissement de ce dossier
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à la vente et l'achat de ces parcelles à l'euro symbolique.
- **Désigne** Maître Martin SOULIEZ, Notaire à Langeais, chargé de la rédaction des actes.

06-INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- En donnant un compte-rendu du dernier conseil communautaire avec l'intervention de représentants du mouvement des gilets jaunes.
- Qu'un cahier de doléances sera mis à disposition du public pour que nos administrés puissent y inscrire leurs requêtes.
- En donnant la parole à Madame Camus qui souhaite que les décorations de Noël installées dans la rue Pasteur soient allumées.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 25 janvier 2019** à 20 heures 00 minute.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 :

Délibération n° : 03715018084 : Finances- Autorisation d'Emprunt pour travaux

Délibération n° : 03715018085 : Finances-Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Délibération n° : 03715018086 : Finances-Demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire

Délibération n° : 03715018087 : Finances-Demande complémentaire de subvention auprès de l'Etat (DETR 2019)

Délibération n° :03715018088 : Urbanisme- Régularisation De l'emplacement du chemin rural n°75 : prise en charge des frais par la commune

Ont signé les Membres présents :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
POULLEAU	Catherine	Adjoint	
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseiller	Était absente
FATTOUH	Samy	Conseiller	Était absent excusé
LUCAS	Anne	Conseiller	
ALBERT	Sonia	Conseiller	Était absente excusée
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseiller délégué	
BOUCHER	Aurélie	Conseiller	Était absente excusée
BIET	Evelyne	Conseiller	Était absente excusée
CAMUS	Chantal	Conseiller	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, *Thierry ELOY*